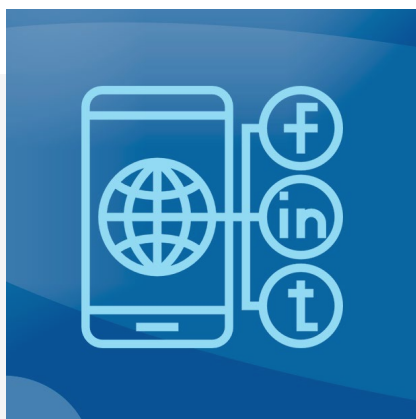


# Community Manager

## Le p'tit mémo expert « métier »



### Forme

*On trouve de plus en plus de Community Manager en libéral : soit en AE soit en BNC selon le régime du réel.  
Il relèvera forcément du RSI*

### Problématique

Si sur ce métier les problématiques de présomption de salariat sont rares, ce qui pose problème ce sont :

- La mesure de la performance qui peut créer des tensions avec les clients,
- La formulation de la facturation (au temps, au forfait, au résultat... un mixte de tout cela)
- Une certaine crainte de favoritisme entre les différents clients gérés par le community manager

### Le + de Com'Com

Nous ne pouvons que soulever un problème important de responsabilité. Il faut donner des garde-fous au community manager, sur ce qu'il a le droit d'écrire, de répondre.... N'oubliez pas, il est votre parole.

### Compléments d'informations

[Free-Lance, Maison des Artistes, Agessa](#)  
[Communication, marketing, publicité](#)



### Fiches Expert

- [Être libéral : quelles sont mes obligations ?](#)
- [Liste des professions libérales et de leurs caisses de retraite](#)
- [A quoi servent les organismes de gestion agréés ?](#)
- [Artistes-auteurs : comment facturer mes activités accessoires ?](#)
- [Modèle de facture pour un Freelance](#)



### Bibliographie

- [Les guides du freelance : trouver ses clients](#)
- [Le droit d'auteur et internet](#)
- [Metier Web designer](#)



### Paroles d'expert

- [C'est quoi le meilleur statut pour un artiste ?](#)
- [Je suis free lance artistique, quel taux de tva ?](#)
- [C'est quoi la différence entre BNC et Micro BNC ?](#)

